



Politique de gestion des actifs

Granby 

Juin 2020



Table des matières

OBJET DE LA POLITIQUE	2
PORTEE DE LA POLITIQUE	3
PRINCIPES DIRECTEURS	4
❖ PRESTATION DE SERVICES A LA CLIENTELE.....	4
❖ DEVELOPPEMENT DURABLE	4
❖ APPROCHE GLOBALE — CYCLE DE VIE DES ACTIFS.....	4
❖ RESPONSABILITE FINANCIERE ET PRISE DE DECISION CONCERNANT LA GESTION DES ACTIFS.....	4
❖ INNOVATION.....	4
❖ AMELIORATION CONTINUE	5
RESPONSABILITE	5
CONSEIL MUNICIPAL	5
DIRECTION GENERALE	5
COMITE DE DIRECTION.....	5
COMITE DE GESTION DES ACTIFS.....	6
EMPLOYES MUNICIPAUX	6
COMMUNICATION DE LA POLITIQUE	6



Objet de la politique

La Ville de Granby fournit un large éventail de services à sa communauté. Pour ce faire, la Ville compte sur un portefeuille d'actifs matériels diversifiés entre autres des terrains, des bâtiments, de l'équipement et des infrastructures de transport, de drainage, d'égouts et d'eau potable dont elle assure la planification, le fonctionnement, l'entretien et la remise en état.

La ville de Granby croit fermement à une gestion de ses actifs basée sur une approche intégrée et multidisciplinaire qui fait appel à tous les services municipaux. Par cette approche, la Ville de Granby confirme la grande qualité de ses ressources humaines qui sont au cœur du succès de cette approche.

Par une gestion efficace de ses actifs, la Ville de Granby vise ainsi à fournir de la valeur à la collectivité en réduisant les risques et en respectant la capacité de payer de ses citoyens. Par la mise en place de bonnes pratiques de gestion d'actifs, la Ville de Granby s'assure également de fournir de manière durable à sa population des niveaux de services satisfaisants.

Par cette première politique, la Ville de Granby décrit les grands principes de gestion des actifs qu'elle compte mettre en œuvre au sein de son organisation. Différents plans viendront progressivement appuyer cette politique et feront partie intégrante de l'approche globale préconisée par la Ville de Granby et de son système de gestion d'actifs.



Portée de la politique

La présente politique de gestion d'actifs s'applique à tous les actifs matériels municipaux, comme la voirie, les infrastructures souterraines, les usines de filtration et d'épuration, le parc véhiculaire, les systèmes de TI, l'éclairage et les ouvrages de gestion de circulation, les bâtiments, les parcs, les arbres, etc. La Ville de Granby reconnaît également l'importance des milieux naturels pour le mieux-être de sa collectivité et inclura ces actifs naturels dans ses inventaires et ses pratiques de gestion des actifs.

Quand d'autres actifs n'appartenant pas à la Ville sont utilisés pour la prestation des services, nous collaborerons avec les propriétaires de ces actifs et ferons la promotion des principes décrits dans la présente politique (matières résiduelles, aéroport, etc.).

Le tableau 1 résume les services fournis par la Ville de Granby et donne des exemples de groupes et de types d'actifs appartenant à la Ville qui appuient la prestation de ces services. Ces groupes et types d'actifs seront précisés notamment dans l'élaboration du plan de gestion d'actifs.

Tableau 1 : Exemple d'actifs

Service fourni à la collectivité	Exemple de groupes d'actifs (liste non exhaustive)	Exemples de types d'actifs (liste non exhaustive)
Traitement et distribution de l'eau	Infrastructure d'eau	Barrages, réservoirs, conduites, vannes, actifs naturels, usine de filtration, etc.
	Infrastructure d'égouts	Conduites, regards, station de pompage, regards, usine épuration, etc.
	Infrastructure de drainage	Conduites, regards, ponceaux, bassins, actifs naturels
Transport	Infrastructure de transport routier	Routes, ponts, feux de circulation, éclairage, etc.
	Infrastructure de transports actifs	Trottoirs, pistes cyclables, lien multifonctionnel, etc.
Parcs à vocation récréative	Infrastructure de parcs	Terrains de sport, terrains de jeu, sentiers, actifs naturels
Environnement et milieu de vie durable	Milieux humides et boisés	Réserves naturelles, servitudes de conservation, emphytéote,
Installations communautaires Installations municipales	Bâtiments	Bureaux municipaux, bâtiments des services d'incendie et de police, bâtiments à vocation récréative et culturelle
Sécurité civile	Véhicules	Camions de pompiers, équipement lourd, chasse-neige



Service fourni à la collectivité	Exemple de groupes d'actifs (liste non exhaustive)	Exemples de types d'actifs (liste non exhaustive)
Matières résiduelles	Bâtiments	Écocentre, dépôt de terre, etc.
Support technologique	Infrastructure de TI	Matériel, SCADA, télémétrie, équipement de communication

Principes directeurs

L'atteinte des objectifs techniques, financiers et stratégiques que vise la gestion des actifs selon l'approche intégrée retenue par la Ville de Granby s'appuie sur les principes directeurs suivants :

❖ Prestation de services à la clientèle

Définir clairement les objectifs en matière de niveaux de service qui concilient l'équilibre entre le risque et les obligations réglementaires, les attentes de la collectivité et la capacité de payer des citoyens.

❖ Développement durable

Une gestion des actifs qui intègre et préserve les milieux naturels pour la richesse qu'ils apportent tant d'un point de vue économique, environnemental que social par leur impact sur le mieux-être de la collectivité.

❖ Approche globale — cycle de vie des actifs

Prendre des décisions de manière concertée entre les propriétaires d'actifs en considérant la totalité du cycle de vie de l'actif (planification, conception, opération, entretien et remplacement).

❖ Responsabilité financière et prise de décision concernant la gestion des actifs

Élaborer des plans d'investissement hiérarchisés arrimés au plan de gestion des actifs et à la planification stratégique de la Ville. Ces plans d'investissements tiennent compte de la totalité du cycle de vie de l'actif, de la capacité de l'organisation, et incluent notamment le budget de fonctionnement et d'entretien.

❖ Innovation

Innover et être audacieux dans l'élaboration des processus de gestion des actifs afin de viser une évolution constante du niveau de maturité de l'organisation. Des



indicateurs seront définis afin de mesurer l'efficacité du système en vue d'apporter les ajustements requis en cohérence avec les objectifs stratégiques.

❖ Amélioration continue

Évaluer et maintenir le niveau de compétence des ressources humaines en matière de gestion des actifs et assurer un soutien technique et la formation nécessaire en la matière.

Responsabilité

La Politique est adoptée par le conseil municipal et est portée par la direction de la Ville de Granby. La Politique s'applique à tous les employés municipaux qui ont un lien direct ou indirect avec des actifs ou le système de gestion d'actif en général.

L'atteinte des objectifs de la Politique requiert un engagement de l'ensemble des parties prenantes qui, par leurs actions et leurs rôles respectifs, assurent le leadership collectif nécessaire à un système efficace de gestion d'actifs.

Conseil municipal

- Définir et adopter la planification stratégique de la Ville de Granby;
- Exposer clairement les valeurs et les priorités organisationnelles;
- Adopter la Politique de gestion des actifs, ses révisions éventuelles et les plans en découlant;
- Agir comme ambassadeur de la Politique face à l'organisation et la population;
- Appuyer les initiatives ou les projets visant l'atteinte des objectifs de la Politique et des plans en découlant;
- Approuver le financement des ressources humaines et matérielles requises à l'atteinte des objectifs de la Politique et des plans en découlant.

Direction générale

- Dirige la mise en œuvre de la Politique et son application au sein de l'organisation (approche descendante dite top-down);
- La direction générale apporte des recommandations au conseil municipal;
- Assure un leadership cohérent avec la Politique et le développement de la culture organisationnelle;

Comité de direction

- Pilote l'adoption de la Politique au sein de leur service respectif;
- Alloue les ressources humaines et matérielles requises à l'atteinte des objectifs de la Politique;



- Procure une formation adéquate du personnel;
- Vise une amélioration continue des processus en gestion des actifs.

Comité de gestion des actifs

- Responsable de la Politique et de ses révisions;
- Diffuse et promeut la Politique au sein de l'organisation;
- Émet des recommandations à la direction générale en matière de gestion d'actifs;
- Maintien informé la direction générale et le comité de direction sur la progression de la mise en œuvre de la Politique au sein de l'organisation;
- Coordonne la mise en œuvre des plans découlant de la Politique;
- Offre un soutien technique aux services municipaux en gestion d'actifs;
- Effectue une vigie sur les outils et les pratiques en gestion d'actifs.

Employés municipaux

- Participe à la mise en œuvre de la Politique et des plans en découlant;
- Agissent en conformité aux exigences de la Politique et des plans en découlant;
- Agissent comme ambassadeurs de la Politique auprès de la population ou des partenaires de la Ville de Granby.

Communication de la politique

La Politique et ses éventuelles révisions sont adoptées par le conseil municipal et peuvent être consultées sur le site internet de la Ville de Granby.